

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Postulat

No **415**
.....

Favoriser le télétravail

Depuis le 13 mars dernier et les différentes annonces des mesures de la Confédération pour lutter contre le Coronavirus, de nombreuses personnes se retrouvent à la maison avec interdiction de se rendre sur leur lieu de travail.

Cette conséquence a pour effet que bon nombre de personnes sont en télétravail. Pour plusieurs collaborateurs et employeurs, cette obligation a eu le mérite de montrer que ce mode de travail « dans l'air du temps » pourrait rester une possibilité à appliquer en fonction des cas dans le futur.

Plusieurs études ont démontré les gains que pouvaient engendrer le télétravail que cela soit, par exemple, dans la diminution du trafic aux heures de pointes (diminution des flux des pendulaires), diminution des émissions de CO2 ou encore l'amélioration de la qualité de vie des collaborateurs. Les études démontrent aussi que les employeurs y trouvent de nombreux avantages tels que : réduction des surfaces travail, réduction des besoins en places de parc ou encore l'augmentation de l'attractivité de leur entreprise sur le marché du travail.

Bien entendu, il est illusoire de croire que le télétravail peut s'appliquer à tous les secteurs d'activités ainsi qu'à toutes les fonctions. Mais dans bon nombre de cas, celui-ci, de manière ponctuelle et adaptée pourrait être une option à envisager.

En conséquence, nous demandons au Gouvernement jurassien d'évaluer les possibilités de favoriser le télétravail sur le territoire cantonal.

Delémont, le 29 avril 2020

Au nom du groupe PDC-JDC



Stéphane Theurillat

